

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

FONDS
DE LA MISSION POLITIQUE DE LA VILLE
DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
(2005-2018)

Répertoire numérique détaillé

179 W

établi par
Inès Guérin, attaché administratif

sous le contrôle scientifique et technique de
Elise Bourgeois, Conservatrice en chef du Patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2020

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 6

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique détaillé page 7

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 179 W a été réalisé le 14 janvier 2019 par la Mission Politique de la Ville du Conseil départemental de la Somme, dépendant alors de la Direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion. Il a été réalisé lors de la dissolution de cette mission.

Ce versement comprend 5 articles et représente 0,5 mètre linéaire. Les documents reprennent l'historique des contrats de ville et permettent de saisir à la fois la complexité de cette politique globale très transversale mais aussi la mobilisation institutionnelle et la richesse du monde associatif dans les domaines tels que le sport, le développement économique, l'insertion professionnelle et l'emploi, le renouvellement urbain, l'éducation, la santé, la prévention de la délinquance et la sécurité, la médiation sociale ou encore, la culture.

Intérêt historique

Apparue au début des années 1980 à la suite d'émeutes dans certains quartiers sensibles sur l'ensemble du territoire national¹, la Politique de la Ville est un ensemble de dispositifs que l'État décide de renforcer sur des territoires dits fragiles, cumulant un certain nombre de difficultés : taux de chômage des jeunes, concentration du RSA, femmes isolées avec enfants, problèmes de santé ou de logement, problème de mobilité, de risque de radicalisation et de tranquillité publique

Œuvrant dans le domaine de l'action sociale et de l'urbanisme, elle induit une coopération entre les collectivités territoriales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques, associations, etc.) au sein de contrats. Son instance de décision est le comité interministériel des villes.

La Politique de la Ville comprend deux volets : le contrat de ville (volet social de la politique de la ville (appel à projet, instruction des dossiers) et le volet rénovation urbaine (démolition de barres d'immeubles, rénovation de quartier par le réaménagement spatial des quartiers).

Mise en application dans la Somme

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont été rattachés à la Direction de l'aménagement des territoires en 2007 et portés par les chargés de mission territoriaux jusqu'en 2011. La Direction a géré les crédits et les conventions avec les porteurs de projet, confirmant son engagement spécifique en faveur des populations et quartiers les plus en difficultés. Cette position institutionnelle a permis que le dispositif ne soit pas fondu dans le domaine de la solidarité et intervienne aussi sur les thématiques telles que l'éducation, le sport ou encore la culture.

La création en janvier 2011 d'un poste dédié à la politique de la ville a permis :

- de renforcer la présence du Conseil départemental dans le dispositif partenarial des CUCS avec l'État et Amiens Métropole,
- de la rendre lisible auprès des associations et structures porteuses d'actions,

¹Avenel Cyprien, « La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation », *Journal français de psychiatrie*, 2009/3 (n° 34), p. 36-44.

<https://www.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2009-3-page-36.html>

- de tisser en interne des relations de travail avec les autres directions créant ainsi une certaine cohérence entre financement de droit commun et CUCS,
- enfin de proposer de nouvelles orientations du Conseil départemental en matière de politique de la Ville.

La gouvernance établie entre les trois partenaires s'est organisée autour des instances suivantes :

- un comité stratégique réunissant le Préfet, le Président d'Amiens métropole et le Président du Conseil départemental,
- un comité de programmation réunissant les vice-présidents du Conseil départemental et Amiens métropole, la Sous-préfète et les techniciens,
- une commission permanente associative mise en place en parallèle par Amiens métropole, réunissant des représentants élus d'associations à laquelle le Département était invité.

Pilotés par Amiens métropole jusqu'à l'arrivée de la Sous-préfète dédiée à la politique de la ville en novembre 2012², les CUCS d'Amiens métropole, Abbeville et Ham inscrivent tous des objectifs transversaux en faveur de l'intégration, de la lutte contre la discrimination et de l'égalité des chances, établis autour de cinq champs prioritaires :

- la réussite éducative (éducation et parentalité, animation, sport, culture),
- l'emploi et le développement économique,
- la santé,
- l'habitat et le cadre de vie,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Sur la base d'un appel à projets annuel (300 dossiers, en moyenne), l'instruction est menée conjointement par les services du Conseil départemental, de l'Agglomération et ceux de l'État. Les dossiers sont examinés dans le cadre d'auditions au cours desquelles les associations viennent présenter leurs projets.

Dès 2014, des groupes de travail sont mis en place sous la coordination de la Sous-préfète dédiée à la Politique de la Ville. Amiens est site préfigurateur à la suite des événements qui ont secoué le quartier nord durant l'été 2013. La ville compte six quartiers à géographie prioritaire (Amiens nord, Etouvie, Saint-Leu, Riolan, la Salamandre...) et Abbeville, trois.

Les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale procèdent alors à son évaluation en vue d'élaborer le prochain Contrat de Ville 2015-2020. La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et pour la cohésion urbaine du 21 février 2014³ associe le Département à l'élaboration d'un document stratégique pour en faire un partenaire à part entière : il est signataire de droit des nouveaux contrats de ville (Amiens et Abbeville).

Ces derniers sont signés en 2015, en février pour Amiens Métropole et en octobre pour Abbeville.

En 2015, la direction générale des services du Département place cette mission sous sa responsabilité afin de s'assurer de la transversalité des actions et de la nécessaire mobilisation des Directions. Cette décision implique également une nouvelle organisation dans la gestion financière de la politique de la ville. Bien que la ligne de crédit soit rattachée à la Direction des Finances, chaque Direction, selon la programmation financière validée par les Comités de pilotage de la Politique de la ville, peut mobiliser cette ligne.

La chargée de mission assure la cohérence globale de cette politique transversale en lien avec les Directions du Département et les partenaires institutionnels que sont l'État, la Région, les villes d'Amiens et d'Abbeville.

Dès 2015, des appels à projets sont lancés ; les porteurs de projets déposent leur demande de subvention sur une plateforme de téléchargement. L'ensemble des partenaires institutionnels

²<https://www.somme.gouv.fr/content/download/4822/28289/file/Discours-cadre.pdf>

³<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/2/21/VILX1315170L/jo/texte>

procèdent à l'instruction des dossiers selon les thématiques et leurs champs de compétence, puis en fin de chaque année vient l'instruction interinstitutionnelle permettant de flécher les financements. Enfin, les comités stratégiques valident la programmation financière annuelle. Chaque partenaire procède au suivi administratif et financier des conventions qui le concernent. Au Département, les Directions actrices sont les suivantes :

- Direction de l'Insertion et du Logement,
- Direction Enfance et Famille,
- Direction de la Jeunesse et de l'Éducation,
- Direction du Sport,
- Direction de la Culture.

Ces appels à projets sont lancés annuellement : Amiens compte environ 450 dossiers et Abbeville 60.

En 2016, le Conseil départemental vote une baisse de 10 % de son enveloppe spécifique (480 000 €) puis en 2017, il décide de ne plus financer les actions portées par les contrats de ville. Dès lors, cette mission est raccrochée à la DGA des Solidarités et de l'Insertion. En 2017, le Département décide de mettre fin à la Mission Politique de la Ville et charge les territoires concernés de s'approprier cette compétence.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'au terme du Code du Patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc
immédiate.**

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Bibliographie

Foret, Catherine. *Travail de mémoire et requalification urbaine : Repères pour l'action*. - Saint-Denis : Les éditions de la DIV, 2007. [4°2086]

Sitographie

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/acteurs-de-la-politique-de-la-ville>
site consulté le 22/12/2020

<http://www.onpv.fr/donnees/les-10-objectifs-de-la-politique-de-la-ville>
site consulté le 22/12/2020

Archives

Archives départementales de la Somme

CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION

182 W Organisation, mise en œuvre de la politique sociale, relation avec les partenaires. 1985-2015

Répertoire numérique détaillé

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE POLITIQUE DE LA VILLE.

179 W 1-3	Validation pour le contrat de ville Amiens métropole et Abbeville, appel à projets, mise en oeuvre et suivi du contrat de ville dans le cadre du Comité opérationnel de suivi, mobilisation du Conseil départemental : dossier de Commission permanente, rapport, note de service, tableaux financiers.	2011-2018
179 W 1	Participation aux Assises nationales de 2011, préparation du contrat de ville de 2015 (lancement des conseils citoyens) : discours, note de service, document de présentation, compte-rendu de groupes de travail, rapport relatif aux politiques publiques (droit commun et politiques volontaristes), tableau des objectifs, délibération de principe, compte-rendu de la commission plénière, tableau financier, correspondance.	2011-2015
179 W 2	2016 (radicalisation) -2017.	2016-2017
179 W 3	2018.	2018
179 W 4	Deuxième volet de la politique, protocole de préfiguration de la NPRU (nouvelle programmation pour la rénovation urbaine) : avenant aux conventions (Amiens à la programmation et au pilotage ⁴), note de service, note de synthèse, correspondance.	2016-2017
179 W 5	Évaluation du contrat de ville, Abbeville : rapport ; Amiens, actes des assises de la ville (2009) ; CUCS Amiens métropole 2005-2009 (2005) ; visite de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : discours (2014) ; réponse au vœu de l'opposition (2015).	2005-2015

⁴ Le Département est mobilisé sur la programmation sur les dix prochaines années : convention nationale signée en février 2019.